

Apprendre à fabriquer



un tabouret multifonctions en bois de réemploi

FORMATION

Apprenez à créer un tabouret multifonctions en bois de réemploi tout en vous formant à l'utilisation des outils électroportatifs de base.

Après une initiation théorique aux outils et à leur manipulation sécurisée, la formation vous permet de passer à la pratique avec la réalisation complète d'un tabouret en bois de réemploi, depuis les étapes de traçage et découpe, jusqu'à l'assemblage et les finitions.

À la fin de la formation, vous aurez acquis la confiance et la maîtrise nécessaires pour utiliser ces outils, ainsi que la capacité à analyser vos réalisations et progresser en autonomie.

PUBLIC

Cette formation s'adresse aux artisan-es, artistes et créateur-ices qui souhaitent se perfectionner dans l'utilisation d'outils électroportatifs tels que la scie circulaire, la perceuse-visseuse et la ponceuse tout en réalisant une création concrète en bois de réemploi.

OBJECTIFS

Pédagogiques et opérationnels

A l'issue de la formation, le.a stagiaire sera capable de :

+ Utiliser en toute sécurité des outils électroportatifs de base (scie circulaire, perceuse-visseuse, ponceuse)

+ Mettre en œuvre les techniques nécessaires à la fabrication d'un tabouret multifonctions en bois de réemploi

1. Introduction à l'atelier bois et aux outils électroportatifs

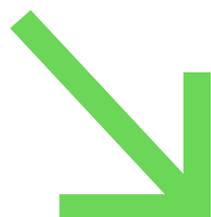
- + Découverte de l'environnement de l'atelier bois
- + Présentation des règles de sécurité indispensables
- + Introduction aux outils électroportatifs de base : scie circulaire, scie sauteuse, perceuse-visseuse, ponceuse orbitale et vibrante
- + Apprentissage de la manipulation sécurisée des outils, avec une attention particulière à la gestion des appréhensions

2. Mise en pratique : fabrication d'un tabouret en bois de réemploi

- + Sélection et préparation des matériaux fournis par LA RÉSERVE DES ARTS
- + Traçage et report des cotations sur le bois
- + Découpe des pièces de l'objet à l'aide des outils électroportatifs
- + Perçage des éléments pour l'assemblage
- + Ponçage des pièces pour une finition optimale
- + Techniques d'assemblage du tabouret et application des finitions
- + Analyse du résultat final et des axes d'amélioration

Apprendre à fabriquer

un tabouret multifonctions en bois de réemploi



INFORMATIONS PRATIQUES

DURÉE

1 jour
(7 heures)

HORAIRES

9h00 – 12h30
13h30- 17h00

DATES

prochaines sessions disponibles sur
notre site internet

NOMBRE DE PLACES

8 places maximum

ORGANISATION

en présentiel, dans un atelier
bois équipé

TARIF

195€ HT
pour une formation intra-entreprise
ou sur mesure, contactez-nous

PRÉREQUIS

Aucun

Nombre de stagiaires

En dessous du seuil minimum de 4 participant-es, LA RÉSERVE DES ARTS se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation

Méthodes pédagogiques

La formation est active et participative. Elle combine des apports théoriques, des échanges collectifs, des travaux pratiques et la conception complète d'un tabouret en bois de réemploi. Des ressources sont transmises aux stagiaires. En fin de formation, un questionnaire de satisfaction sera complété par les stagiaires et analysé par notre équipe pour améliorer continuellement notre approche pédagogique.

Modalités d'évaluation

Un test de positionnement est effectué en début de formation pour évaluer le niveau initial de chaque stagiaire, suivi d'un test de validation des acquis à la fin de la formation.

Compétences de la formatrice

Gérald Mignotte, formateur référencé par notre organisme de formation, est en charge de l'animation de cette formation (pour plus de détails, veuillez consulter notre site internet)

Moyens de sanction

Un certificat de réalisation sera remis à chaque participant à l'issue de la formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Si vous avez des besoins spécifiques en termes d'accessibilité, nous vous invitons à contacter notre Référent Handicap à l'adresse formation@lareservearts.org afin que nous puissions étudier votre demande et sa faisabilité.

Modalités et délais d'accès

L'inscription à la formation doit être confirmée au plus tard 12 jours ouvrés avant le début de celle-ci.